

Affiché le 10 avril 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Département du Var Arrondissement de Draguignan

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 3 AVRIL 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 26 mars 2019, se sont réunis, Salle de l'Espélidou 111, route des Moulins de Paillas - Gassin, sous la Présidence de M. MORISSE, Président.

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 14h35.

Membres présents:

Vincent MORISSE (présent à la délibération n°1 absent à la délibération n°2019/04/03-02 présent de la délibération n°2019/04/03-03 à la délibération n°8 absent à la délibération n°2019/04/03-09 présent de la délibération n°2019/04/03-10 à la délibération n°17 absent à la délibération n°2019/04/03-18 présent de la délibération n°2019/04/03-19 à la délibération n°20 absent à la délibération n°2019/04/03-21 présent de la délibération n°2019/04/03-22 à la délibération n°25 absent à la délibération n°2019/04/03-26 présent de la délibération n°2019/04/03-27 à la délibération n°32 absent à la délibération n°2019/04/03-33 présent de la délibération n°2019/04/03-34 à la délibération n°36 absent à la délibération n°2019/04/03-37 présent de la délibération n°2019/04/03-38 à la . délibération n°56) Jean-Pierre TUVERI Philippe LEONELLI Marc Etienne LANSADE Anne-Marie WANIART

Bernard JOBERT Jean-Jacques COURCHET Raymond CAZAUBON Florence LANLIARD Jean PLENAT Céline GARNIER SvIvie GAUTHIER **Audrey TROIN** Eric MASSON Laëtitia PICOT **Ernest DAL SOGLIO** Valérie MASSON-ROBIN René LE VIAVANT **Brigitte BOYENVAL** Anne KISS François BERTOLOTTO Josiane DEVAUX-DE MOURGUES Charles PIERRUGUES José LECLERE Hélène BERNARDI Jean-Maurice ZORZI Michèle DALLIES Michel FACCIN Sylvie SIRI

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTO Roland BRUNO donne procuration à Raymond CAZAUBON Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER Renée FALCO donne procuration à René LE VIAVANT Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT Patrice AMADO donne procuration à Hélène BERNARDI Nathalie DANTAS donne procuration à Jean-Maurice ZORZI Thierry GOBINO donne procuration à Michel FACCIN Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membres excusés:

Farid BENALIKHOUDJA Jonathan LAURITO Frédéric BRANSIEC

Secrétaire de séance : Mme AudreyTROIN

Délibération n° 2019/04/03-01

OBJET: Budget principal - Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	2 537 036,61	36 064 073,99	38 601 110,60
DÉPENSES	2 953 652,42	32 344 352,25	35 298 004,67
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT		+ 3 719 721,74	+ 3 303 105,93
DÉFICIT	- 416 615,81		
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	- 523 123,86	+ 4 064 568,86	+ 3 541 445,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	- 939 739,67	+ 7 784 290,60	+ 6 844 550,93

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 6 844 550,93 €.

Article 3:

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4:

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-02

OBJET: Budget principal - Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2018, dont les résultats s'établissent comme suit :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 038 223,36		3 038 223,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 256 898,04		5 256 898,04
014	Atténuations de produits	21 987 441,60		21 987 441,60
65	Autres charges de gestion courante	1 408 478,47		1 408 478,47
66	Charges financières	65 289,05		65 289,05
67	Charges exceptionnelles	132 441,68		132 441,68
042	Opération d'ordre de transfert entre section		455 580,05	455 580,05
	Dépenses de fonctionnement - Total	31 888 772,20	455 580,05	32 344 352,25

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	238 620,30		238 620,30
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 764 678,26		1 764 678,26
73	Impôt et taxes	29 722 400,00		29 722 400,00
74	Dotations et participations	2 976 477,05		2 976 477,05
75	Autres produits de gestions courantes	13 810,27		13 810,27
77	Produits exceptionnels	1 006 811,63		1 006 811,63
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		341 276,48	341 276,48
	Recettes de fonctionnement - Total	35 722 797,51	341 276,48	36 064 073,99
	information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 064 568,86		4 064 568,86

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts	335 140,28		335 140,28
20	Immobilisations incorporelles	996 786,71		996 786,71
204	Subventions d'équipement versées	180 157,07		180 157,07
21	Immobilisations corporelles	279 172,34		279 172,34
23	Immobilisations en cours	821 119,54		821 119,54
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		341 276,48	341 276,48
	Dépenses d'investissement – Total	2 612 375,94	341 276,48	2 953 652,42
	information 1 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	523 123,86		523 123,86

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	323 595,71		323 595,71
13	Subventions d'investissement	656 860,85		656 860,85
16	Emprunts et dettes assimilées	1 101 000,00		1 101 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		455 580,05	455 580,05
	Recettes d'investissement – Total	2 081 456,56	455 580,05	2 537 036,61

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2017 :

Fonctionnement + 4 064 568,86 €

Investissement - 523 123,86 €

Résultat de l'exercice 2018 :

Fonctionnement + 3 719 721,74 €

Investissement - 416 615,81 €

Résultat de clôture 2018 à reporter :

Fonctionnement + 7 784 290,60 €

Investissement - 939 739,67 €

Article 3:

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4:

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2018 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

		RESUL1	TAT DE L'EXERCICE		
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	Α	39 015 206,00	9 869 307,00	48 884 513,00
RECETTES	Titres de recettes émis	В	36 064 073,99	2 537 036,61	38 601 110,60
	R.A.R.	D		1 001 239,62	1 001 239,62
	Autorisations budgétaires totales	Е	39 015 206,00	9 869 307,00	48 884 513,00
DÉPENSES	Mandats émis	G	32 344 352,25	2 953 652,42	35 298 004,67
	R.A.R.	I		2 007 924,44	2 007 924,44
				<u>, </u>	
RÉSULTAT	Solde d'exécution				
DE L'EXERCICE	Excédent	B-G	+ 3 719 721,74		+ 3 303 105,93
LEXERTOIGE	Déficit	G-B		- 416 615,81	
RÉSULTAT	Solde des R.A.R.				
DE L'EXERCICE	Excédent	D-I			
LEXEROIDE	Déficit	I-D		- 1 006 684,82	- 1 006 684,82
RÉSULTAT	Excédent		+ 4 064 568,86		+ 3 541 445,00
REPORTE	Déficit			- 523 123,86	
RÉSULTAT	Excédent		+ 7 784 290,60		+ 5 837 866,11
CUMULE	Déficit			- 1 946 424,49	

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER							
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture			
Investissement	- 523 123,86		- 416 615,81	- 939 739,67			
Fonctionnement	+ 4 064 568,86		+ 3 719 721,74	+ 7 784 290,60			

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	- 939 739,67
	Solde des RAR	- 1 006 684,82
	Résultat définitif d'investissement	- 1 946 424,49
	Solde libre d'affectation	+ 5 837 866,11

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-03

OBJET: Budget principal - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

DE CONFIRMER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2018 et l'inscription des montants au budget primitif 2019, à savoir :

Article 3:

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)				
	Résultats propres à l'exercice 2018	32 344 352,25	36 064 073,99	+ 3 719 721,74				
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2018)		4 064 568,86	+ 4 064 568,86				
	Résultat à affecter (002)			+ 7 784 290,60				
	Résultats propres à l'exercice 2018	2 953 652,42	2 537 036,61	- 416 615,81				
Section d'investissement	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2018)	523 123,86		- 523 123,86				
	Résultat à affecter (001)			- 939 739,67				
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement							
2018	Investissement	2 007 924,44	1 001 239,62	- 1 006 684,82				
Résultats cumulés 2018 (y compris	Fonctionnement	32 344 352,25	40 128 642,85	+ 7 784 290,60				
RAR en Ft et Invt)	Investissement	5 484 700,72	3 538 276,23	- 1 946 424,49				
			•					
Affectation du résultat 2018	Report en fonctionnement en Recettes (002)			+ 5 837 866,11				
	1	,	1					
Résultat global de la	section de fonctionnem	nent 2018		+ 7 784 290,60				
Résultat global de la	tésultat global de la section d'investissement 2018							
Affectation en réserv	e (1068)			+ 7 784 290,60				

Article 4:

■ **D'AFFECTER** le résultat cumulé de fonctionnement de 7 784 290,60 € comme suit au budget primitif 2019 :

> 7 784 290,60 € au compte 1068

■ **DE REPORTER** 939 739,67 € en report en section d'investissement au compte 001 D.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-04

OBJET: Budget principal - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique:

D'ADOPTER le budget primitif 2019 du budget principal d'un montant total de 52 326 868,00 €, réparti comme suit :

Section de fonctionnement	36 268 720,00 €
Section d'Investissement	16 058 148,00 €

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-05

OBJET: Budget principal - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) relative à la réhabilitation et à l'extension de l'hôtel communautaire

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

DE MODIFIER l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP), tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Libellé programme n° AP 0005	Montant de l'autorisation de programme	Мс	ontant des crédit	s de paiement (1	тс)
	(TTC)	2018	2019	2020	2021
Réhabilitation et extension de l'hôtel communautaire	4 800 000 €	22 898,40 €	3 999 944 €	500 000 €	277 157,60 €

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus au budget principal.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-06

OBJET: Budget principal - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la lutte contre l'érosion maritime

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

DE MODIFIER l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Commune	Opération	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total général
Cavalaire	Centre-ville		1 399 678 €	932 705 €	1 222 225 €					3 554 608 €
Grimaud	Vieux Moulin	270 100 €								270 100 €
	Epis littoraux				1 255 680 €	544 320 €	250 560 €			2 050 560 €
Rayol-Canadel	Rayol	2 404 010 €								2 404 010 €
Ste-Maxime	Littoral	203 163 €	1 067 096 €	1 329 691 €	1 320 000 €	1 674 781 €	1 474 140 €	1 590 000 €	2 530 276 €	11 189 147 €
	Digue Préconil			920 000 €	1 840 000 €					2 760 000 €
St-Tropez	Ponche	18 000 €								18 000 €
	Cimetière	306 000 €	432 000 €							738 000 €
	Canoubiers							1 054 508 €		1 054 508 €
Total général	1	3 201 273 €	2 898 774 €	3 182 396 €	5 637 905 €	2 219 101 €	1 724 700 €	2 644 508 €	2 530 276 €	24 038 933 €

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau ci-dessus au budget principal.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-07

OBJET: Fixation du taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

DE MAINTENIR les taux d'imposition des quatre taxes directes locales de 2018 et de les **FIXER** comme suit, au titre de l'exercice 2019 :

Taxes	Taux 2019 en %
Taxe d'habitation (TH)	2,05
Taxe foncière propriété bâtie (TFPB)	1,56
Taxe foncière propriété non bâtie (TFPNB)	4,72
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,03

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'état 1259 CTES.

Article 4:

D'IMPUTER les crédits correspondants en recettes au budget principal 2019, chapitre 73 article 73 111.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-08

OBJET: Budget annexe DMA - Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	1 608 219,02	27 743 491,06	29 351 710,08
DÉPENSES	1 096 001,19	24 667 883,69	25 321 438,40
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT	+ 512 217,83	+ 3 075 607,37	+ 3 587 825,20
DÉFICIT			
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	- 466 140,77	+ 5 022 170,84	+ 4 556 030,07
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	+ 46 077,06	+ 8 097 778,21	+ 8 143 855,27

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 8 143 855,27 €.

Article 3:

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4:

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-09

OBJET: Budget annexe DMA - Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

Article 2 :

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2018, dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	12 098 929,40		12 098 929,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 949 016,26		2 949 016,26
65	Autres charges de gestion courante	8 073 784,69		8 073 784,69
66	Charges financières	12 374,85		12 374,85
67	Charges exceptionnelles	1 004 344,20		1 004 344,20
042	Opération d'ordre de transfert entre section		529 434,29	529 434,29
	Dépenses de fonctionnement - Total	24 138 449,40	529 434,29	24 667 883,69

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	81 939,08		81 939,08
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 714 046,98		2 714 046,98
73	Impôt et taxes	22 545 840,00		22 545 840,00
74	Dotations et participations	1 489 199,30		1 489 199,30
77	Produits financiers	590 819,48		590 819,48
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		108 794,57	108 794,57
	Recettes de fonctionnement - Total	27 634 696,49	108 794,57	27 743 491,06
	information 2 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	5 022 170,84		5 022 170,84

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
16	Remboursement d'emprunts	161 410,38		161 410,38
20	Immobilisations incorporelles	161 627,35		161 627,35
21	Immobilisations corporelles	652 169,89		652 169,89
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		108 794,57	108 794,57
041	Opérations patrimoniales		11 999,00	11 999,00
	Dépenses d'investissement – Total	975 207,62	120 793,57	1 096 001,19
	information 1 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	466 140,77		466 140,77

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	789 930,08		789 930,08
13	Subventions d'investissement	265 671,00		265 671,00
27	Autres immobilisations financières	11 184,65		11 184,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		529 434,29	529 434,29
041	Opérations patrimoniales		11 999,00	11 999,00
	Recettes d'investissement – Total	1 066 785,73	541 433,29	1 608 219,02

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2017 :

Fonctionnement + 5 022 170,84 €

Investissement - 466 140,77 €

Résultat de l'exercice 2018 :

Fonctionnement + 3 075 607,37 €

Investissement + 512 217,83

€

Résultat de clôture 2018 à reporter :

Fonctionnement + 8 097 778,21

€

Investissement + 46 077,06 €

15

Article 3:

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4:

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DMA 2018 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

RESULTAT DE L'EXERCICE							
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé		
	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	Α	30 884 646,65	6 081 978,00	36 966 624,65		
RECETTES	Titres de recettes émis	В	27 743 491,06	1 608 219,02	29 351 710,08		
	R.A.R.	D		20 025,72	20 025,72		
,	Autorisations budgétaires totales	E	30 884 646,65	6 081 978,00	36 966 624,65		
DÉPENSES	Mandats émis	G	24 667 883,69	1 096 001,19	25 321 438,40		
	R.A.R.	I		1 377 065,22	1 377 065,22		
RÉSULTAT	Solde d'exécution						
DE L'EXERCICE	Excédent	B-G	+ 3 075 607,37	+ 512 217,83	+ 3 587 825,20		
LEXENDIOL	Déficit	G-B					
RÉSULTAT	Solde des R.A.R.						
DE L'EXERCICE	Excédent	D-I					
LEXENDIOL	Déficit	I-D		- 1 357 039,50	- 1 357 039,50		
RÉSULTAT	Excédent		+ 5 022 170,84		+ 4 556 030,07		
REPORTE	Déficit			- 466 140,77			
RÉSULTAT	Excédent		+ 8 097 778,21		+ 6 786 815.77		
CUMULE	Déficit			- 1 310 962,44			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER								
Résultat à la clôture de l'exercice précédent l'investissement Solde d'exécution Résultat de clôture de l'exercice précédent l'investissement l'investissement l'exercice précédent l'exercice précéde								
Investissement	- 466 140,77		+ 512 217,83	+ 46 077,06				
Fonctionnement	+ 5 022 170,84		+ 3 075 607,37	+ 8 097 778,21				

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	+ 46 077,06
	Solde des RAR	- 1 357 039,50
	Résultat définitif d'investissement	- 1 310 962,44
	Solde libre d'affectation	+ 6 786 815,77

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-10

OBJET : Budget annexe DMA - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

DE CONFIRMER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2018 et l'inscription des montants au budget primitif 2019, à savoir :

Résultats propres à

Dépenses

Recettes

27 743 491,06

Article 3:

	l'exercice 2018	24 667 883,69	27 743 491,06	+ 3 075 607,37
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2018)		5 022 170,84	+ 5 022 170,84
	Résultat à affecter (002)			+ 8 097 778,21
	Résultats propres à l'exercice 2018	1 096 001,19	1 608 219,02	+ 512 217,83
Section d'investissement	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2018)	466 140,77		- 466 140,77
	Résultat à affecter (001)			+ 46 077,06
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement			
2018	Investissement	1 377 065,22	20 025,72	- 1 357 039,50
			,	
Résultats cumulés 2018 (y compris	Fonctionnement	24 667 883,69	32 765 661,90	+ 8 097 778,21
RAR en Ft et Invt)	Investissement	2 939 207,18	1 628 244,74	- 1 310 962,44
Affectation du résultat 2018	Report en fonctionnement en Recettes (002)			+ 6 786 815,77
Résultat global de la	section de fonctionneme	ent 2018		+ 8 097 778,21
5/ // // // //				
Resultat global de la	section d'investissemen	t 2018		+ 46 077,06

Solde (+ ou -)

Article 4:

■ **D'AFFECTER** le résultat cumulé de fonctionnement de 8 097 778,21 € comme suit au budget primitif 2019 :

> 8 097 778,21 € au compte 1068

DE REPORTER 46 077,06 € en report en section d'investissement au compte 001 R.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-11

OBJET: Budget annexe DMA - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique :

D'ADOPTER le budget primitif 2019 du budget annexe DMA d'un montant total de 35 431 190,27 €, réparti comme suit :

Section de fonctionnement	26 093 293,00 €
Section d'Investissement	9 337 897,27 €

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-12

OBJET: Budget DMA - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la réhabilitation des déchèteries

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

DE MODIFIER l'autorisation de programme et les crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Libellé	Montant de l'AP	2018	2019	2020	2021
Réhabilitation des déchèteries	10 200 000	137 115,48	4 287 681	3 000 000	2 775 203,52

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus au budget annexe DMA.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-13

OBJET: Budget annexe DMA - Participation au FPIC

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER la participation du budget annexe DMA au FPIC 2019 pour un montant de 685 000 euros.

Article 3:

DE DIRE que la participation au FPIC du budget annexe DMA se fera sous la forme d'un reversement au budget principal.

Article 4:

D'INSCRIRE la dépense au chapitre 67 article 6748 du budget annexe DMA et la recette au chapitre 77 article 774 du budget principal.

Article 5:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-14

OBJET: Budget annexe DMA - Participation au redressement des comptes publics

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus-énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER la participation du budget annexe DMA au redressement des comptes publics 2019 pour un montant de 300 000 euros.

Article 3:

DE DIRE que la participation au redressement des comptes publics du budget annexe DMA se fera sous la forme d'un reversement au budget principal.

Article 4:

D'INSCRIRE la dépense au chapitre 67 article 6748 du budget annexe DMA et la recette au chapitre 77 article 774 du budget principal.

Article 5:

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-15

OBJET: Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

DE MAINTENIR les taux de la TEOM 2018 pour l'année 2019.

Article 3:

DE FIXER au titre de l'exercice 2019, les taux d'imposition suivants :

	COMMUNE	TAUX
036	CAVALAIRE-SUR-MER	8,07 %
042	COGOLIN	11,40 %
048	LA CROIX VALMER	11,12 %
063	LA GARDE FREINET	10,67 %
065	GASSIN	7,61 %
068	GRIMAUD	10,67 %
079	LA MOLE	9,67 %
094	LE PLAN DE LA TOUR	13,45 %
101	RAMATUELLE	7,00 %
115	SAINTE-MAXIME	10,67 %
119	SAINT-TROPEZ	10,94 %
152	RAYOL-CANADEL-SUR-MER	8,00 %

Article 4:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'état 1259 TEOM.

Article 5:

D'IMPUTER les crédits correspondants en recettes au budget annexe DMA 2019 chapitre 73 article 7331.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-16

OBJET : Révision des tarifs de vente et de livraison de compost sur le site de l'écopôle

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'APPROUVER l'ajout de nouveaux tarifs à l'écopôle de La Mole.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4:

De FIXER lesdits tarifs à :

Quantités annuelles en tonnes	<1 t	> 1 à 100 t	> 100 à 400 t	> 400 à 900 t	>900 t
Produits	Prix HT* / tonne				
Compost très fin (10 mm)	25 € (uniquement sur demande)				
Compost fin (20 mm)	18 €	12€	10 €	8€	6€
Compost grossier (40 mm)	6 € (uniquement sur demande)				

Livraison sur le territoire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :

- Tarif forfaitaire HT la benne. Tracteur routier 6x4 polybenne Forfait : 61 € HT (Tva 10 %) soit 67.10 € TTC/benne

Livraison hors Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :

- Tarif horaire HT la rotation. Tracteur routier 6x4 polybenne, départ Écopôle du Maraveou 83310 La Mole

Heure: 81 € HT (Tva 10 %) soit 89.10 € TTC

Article 5:

De DIRE que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2019.

Article 6:

D'AUTORISER Monsieur le Président à informer les usagers de l'écopôle de la Mole des présentes dispositions par courrier, par affichage et par voie de presse.

Article 7:

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget annexe déchets ménagers et assimilés (DMA) de l'exercice 2019 en recettes au chapitre 70, article 70688.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-17

OBJET: Budget annexe ZAE - Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0,00	0,00	0,00
EXCÉDENT	0,00	0,00	0,00
DÉFICIT	0,00	0,00	0,00
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	0,00	0,00	0,00

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : 0,00 €.

Article 3:

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4:

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-18

OBJET: Budget annexe ZAE - Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2018, dont les résultats s'établissent comme suit :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	0,00	0,00	0,00
	information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	0,00		0,00

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00
	information 1 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00		0,00

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants : Résultat reporté 2018 :

Fonctionnement	0,00€
Investissement	0,00€
Résultat de l'exercice 2018 :	
Fonctionnement	0,00 €
Investissement	0,00€
Résultat de clôture 2018 à reporter :	
Fonctionnement	0,00€
Investissement	0,00 €

Article 3:

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4:

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZAE 2018 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	Α	0,00	0,00	0,00
RECETTES	Titres de recettes émis	В	0,00	0,00	0,00
	R.A.R.	D		0,00	0,00
,	Autorisations budgétaires totales	Е	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES	Mandats émis	G	0,00	0,00	0,00
	R.A.R.	1		0,00	0,00
RÉSULTAT	Solde d'exécution				
DE L'EXERCICE	Excédent	B-G	0,00		0,00
LEXENSISE	Déficit	G-B		0,00	
RÉSULTAT	Solde des R.A.R.				
DE L'EXERCICE	Excédent	D-I			
	Déficit	I-D		0,00	0,00
RÉSULTAT	Excédent		0,00		0,00
REPORTE	Déficit			0,00	
RÉSULTAT	Excédent		0,00		0,00
CUMULE	Déficit			0,00	

	RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER					
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture		
0,00	- 523 123,86		0,00	0,00		
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00		

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	0,00
	Solde des RAR	0,00
	Résultat définitif d'investissement	0,00
	Solde libre d'affectation	0,00

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-19

OBJET: Budget annexe ZAE - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique:

D'ADOPTER le budget primitif 2019 du budget annexe zones d'activité économique pour un montant total de 360 000,00 €, réparti comme suit :

Section de fonctionnement	240 000,00 €
Section d'Investissement	120 000,00 €

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-20

OBJET: Budget annexe OTC - Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ARRÊTER les opérations effectuées au cours de ladite gestion, à savoir :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	0,00	551 883,80	551 883,80
DÉPENSES	9 951,24	528 747,83	538 699,07
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT		+ 23 135,97	+ 13 184,73
DÉFICIT	- 9 951,24		
INTÉGRATION DES RÉSULTATS	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	- 9 951,24	+ 23 135,97	+ 13 184,73

Résultat de clôture de l'exercice 2018 : + 13 184,73 €.

Article 3:

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par la trésorerie principale de Grimaud, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part pour le budget primitif de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

Article 4:

DE DIRE que le compte de gestion ainsi arrêté, sera produit à la Chambre régionale des comptes pour jugement et apurement

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-21

OBJET: Budget annexe OTC - Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

DE DONNER ACTE au Président de la présentation faite du Compte administratif pour l'exercice 2018, dont les résultats s'établissent comme suit :

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	86 298,52		86 298,52
012	Charges de personnel et frais assimilés	440 699,14		440 699,14
65	Autres charges de gestion courante	1 750,17		1 750,17
	Dépenses de fonctionnement - Total	528 747,83		528 747,83

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 852,00		1 852,00
74	Dotations et participations	550 000,00		550 000,00
77	Produits exceptionnels	31,80		31,80
	Recettes de fonctionnement - Total	551 883,80		551 883,80
	information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	247,09		247,09
21	Immobilisations corporelles	9 704,15		9 704,15
	Dépenses d'investissement – Total	9 951,24		9 951,24
	r information 1 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
	Recettes d'investissement – Total	0,00		0,00

L'arrêté des comptes au terme de cet exercice, permet de dégager les résultats suivants :

Résultat reporté 2017 :

Fonctionnement 0,00 €

Investissement 0,00 €

Résultat de l'exercice 2018 :

Fonctionnement + 23 135,97 €

Investissement - 9 951,24 €

Résultat de clôture 2018 à reporter :

Fonctionnement + 23 135,97 €

Investissement - 9 951,24 €

Article 3:

DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

Article 4:

D'ARRETER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE OTC 2018 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

RESULTAT DE L'EXERCICE					
			Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
	Prévisions budgétaires totales (BP + DM)	Α	639 925,00	19 770,00	659 695,00
RECETTES	Titres de recettes émis	В	551 883,80	0,00	551 883,80
	R.A.R.	D		4 988,87	4 988,87
	Autorisations budgétaires totales	E	639 925,00	19 770,00	659 695,00
DÉPENSES	Mandats émis	G	528 747,83	9 951,24	538 699,07
	R.A.R.	I		534,00	534,00
	'		,		
RÉSULTAT	Solde d'exécution				
DE L'EXERCICE	Excédent	B-G	+ 23 135,97		+ 13 184,73
LEXEROIDE	Déficit	G-B		- 9 951,24	
RÉSULTAT	Solde des R.A.R.				
DE L'EXERCICE	Excédent	D-I		4 454,87	4 454,87
LEXERTOICE	Déficit	I-D			
RÉSULTAT	Excédent				
REPORTE	Déficit				
RÉSULTAT	Excédent		+ 23 135,97		+ 17 639,60
CUMULE	Déficit			- 5 496,37	

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET HORS RESTES A REALISER								
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent Part affectée à l'investissement Solde d'exécution Résultat de clôture							
Investissement	0,00		- 9 951,24	- 9 951,24				
Fonctionnement	0,00		+ 23 135,97	+ 23 135,97				

Affectation	Résultat de clôture d'investissement (hors RAR)	- 9 951,24
	Solde des RAR	+ 4 454,87
	Résultat définitif d'investissement	
	Solde libre d'affectation	+ 17 639,60

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-22

OBJET : Budget annexe OTC - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE CONSTATER que les résultats sont conformes.

Article 3 :

DE CONFIRMER l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2018 et l'inscription des montants au budget primitif 2019, à savoir :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
	Résultats propres à l'exercice 2018	528 747,83	551 883,80	+ 23 135,97
Section de fonctionnement	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2018)		0,00	0,00
	Résultat à affecter (002)			+ 23 135,97
	Résultats propres à l'exercice 2018	9 951,24	0,00	- 9 951,24
Section d'investissement	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2018)	0,00		0,00
	Résultat à affecter (001)			- 9 951,24
		1		
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement			
2018	Investissement	534,00	4 988,87	4 454,87
			-	
Résultats cumulés 2018 (y compris	Fonctionnement	528 747,83	551 883,80	+ 23 135,97
RAR en Ft et Invt)	Investissement	10 485,24	4 988,87	- 5 496,37
			·	
Affectation du résultat 2018	Report en fonctionnement en Recettes (002)			+ 17 639,60
	-	1		
Résultat global de la	section de fonctionnem	ent 2018		+ 23 135,97
Résultat global de la	- 9 951,24			
Affectation en réserv	e (1068)			10 933,97

Article 4:

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de fonctionnement de 23 135,97 € comme suit au budget primitif 2019 :
 - > 10 933,97 € au compte 1068
 - > 12 202,00 € au compte 002 R (excédent de fonctionnement reporté).
- **DE REPORTER** 9 951,24 € en report en section d'investissement au compte 001 D.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-23

OBJET: Budget annexe OTC - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique:

D'ADOPTER le budget primitif 2019 du budget annexe OTC d'un montant total de 745 810,12 €, réparti comme suit :

Section de fonctionnement	721 735,00 €
Section d'Investissement	24 075,12 €

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-24

OBJET: Budget principal 2019: Participation au budget annexe « office de tourisme communautaire »

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ACCORDER au bénéfice du budget annexe de la régie « office de tourisme communautaire » une subvention d'un montant de 681 000,00 €. Elle sera inscrite en dépenses au chapitre 65 article 657363 du budget principal de la Communauté de communes et en recettes au chapitre 74 article 7477 du budget annexe « office de tourisme communautaire »

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-25

OBJET: Budget annexe «eau-DSP» - Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ARRETER les opérations du budget annexe des services affermés de l'eau potable n°10304 effectuées au cours de la gestion de l'exercice 2018 à savoir :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	5 931 840,91	9 250 421,79	15 182 262,70
Dépenses	4 235 806,49	6 200 328,54	10 436 135,03
Résultat d'exécution de l'exercice 2018			
Excédent	1 696 034,42	3 050 093,25	4 746 127,67
Déficit			
Reprise des résultats antérieurs			
Excédent	18 450 485,35	5 770 320,02	24 220 805,37
Déficit			
Résultats de clôture de l'exercice 2018			
Excédent	20 146 519,77	8 820 413,27	28 966 933,04
Déficit			

Article 3:

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé par la trésorière principale de Grimaud pour le budget annexe des services affermés de l'eau potable n°10304 au titre de l'exercice 2018, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

OBJET: Budget annexe «eau-DSP» - Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe n°10304 des services affermés de l'eau potable ainsi que ses annexes.

<u>Article 3 :</u>
D'ARRÊTER les résultats définitifs du compte administratif précité qui s'établissent comme suit :

	LIBELLES	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
	Prévisions budgétaires	33 393 438,09	13 991 205,02	47 384 643,11
	Réalisations	5 931 840,91	9 250 421,79	15 182 262,70
RECETTES	Titres émis	5 931 840,91	6 479 841,93	12 411 682,84
	Rattachements		2 770 579,86	2 770 579,86
	Restes à réaliser	303 600,00	53 179,85	356 779,85
	Autorisations budgétaires	12 097 110,88	13 991 205,02	26 088 315,90
DEDENOS	Réalisations	4 235 806,49	6 200 328,54	10 436 135,03
DEPENSES	Mandats émis	4 235 806,49	5 736 124,10	9 971 930,59
	Rattachements		464 204,44	464 204,44
	Restes à réaliser	835 936,96	139 839,71	975 776,67
RESULTAT EXECUTION	Excédent	1 696 034,42	3 050 093,25	4 746 127,67
2018	Déficit			
Solde des restes à	Excédent			
réaliser 2018	Déficit	-532 336,96	-86 659,86	-618 996,82
REPRISE RESULTATS	Excédent	18 450 485,35	5 770 320,02	24 220 805,37
ANTERIEURS	Déficit			
RESULTAT	Excédent	20 146 519,77	8 820 413,27	28 966 933,04
CLÔTURE 2018	Déficit			
RESULTAT 2018	Excédent	19 614 182,81	8 733 753,41	28 347 936,22
CUMULE (2)	Déficit			
Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat à la clôture
Investissement	18 450 485,35		1 696 034,42	20 146 519,77
Fonctionnement	9 501 710,73	3 731 390,71	3 050 093,25	8 820 413,27
TOTAL	27 952 196,08	3 731 390,71	4 746 127,67	28 966 933,04

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-27

OBJET: Budget annexe «eau-DSP» - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Le Conseil communautaire,

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER la reprise définitive et l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe n°10304 des services affermés de l'eau potable de la façon suivante :

- En section d'investissement, compte 1064, « autres réserves », pour un montant de 0.00 euros, compte tenu qu'il n'a pas été enregistré de cession d'éléments d'actif opérée par le service pendant l'exercice 2018;
- En section d'investissement, compte 1068, « autres réserves » pour un montant de 3 000 000 euros au titre des dépenses nouvelles liées aux futurs programmes de travaux;
- En section d'exploitation ligne budgétaire R 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 5 820 413.27 euros.

Synthèse de la reprise et affectation des résultats	Montant	Imputation comptable
Report excédent du solde d'investissement	20 146 519,77 €	R001
Résultat d'exploitation à affecter	8 820 413,27 €	
	5 820 413,27 €	R002
Affectation du résultat de clôture d'exploitation	0,00€	1064
	3 000 000,00 €	1068

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-28

OBJET: Budget annexe «eau DSP» - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire,

Article unique:

D'ADOPTER le budget primitif du budget annexe (n°10304) des services affermés de l'eau potable pour l'année 2019, au niveau du chapitre pour les montants ci-dessous :

Budget primitif 2019	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	14 092 103,12 €	14 092 103,12€
Section d'investissement	10 103 771,28 €	35 293 912,48 €
TOTAL GENERAL	24 195 874,40 €	49 386 015,60 €

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-29

OBJET : Modification n° 6 de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2013-01

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER, compte tenu des données connues à ce jour, la révision n° 6 ci-dessous de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 2013-01 du projet de travaux pour le « renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte Maxime- phase n°1 » :

Alimentation SIDECM & Sainte Maxime - Phase n°1 (2011-2017)	Autorisation de programme euros HT 2018	Révision Autorisation de programme euros HT 2019	Cumul mandaté au 31/12/2018 euros HT	Crédits de paiement euros HT 2019
Etudes préliminaires	148 050 €	148 050 €	148 050 €	0€
Maîtrise d'œuvre	630 146 €	627 686 €	621 246 €	6 440 €
UPEP, réservoirs, régulations	8 870 913 €	8 802 329 €	8 581 251 €	221 078 €
Liaisons hydrauliques	5 037 097 €	5 190 743 €	5 009 173 €	181 570 €
Acquisitions foncières et autres	133 209 €	133 209 €	133 189 €	20 €
Total emplois	14 819 415 €	14 902 017 €	14 492 909 €	409 108 €
	Autorisation de	Révision	Cumul	
Recettes	programme euros HT 2018	Autorisation de programme euros HT 2019	mandaté au 31/12/2018	2019
Recettes Subventions	euros HT	programme euros HT 2019		2019 1 742 865 €
	euros HT 2018	programme euros HT 2019 8 775 604 €	31/12/2018	
Subventions	euros HT 2018 8 666 831 €	programme euros HT 2019 8 775 604 € 3 270 960 €	31/12/2018 7 032 739 €	1 742 865 €
Subventions Subvention Agence Eau	euros HT 2018 8 666 831 € 3 270 960 €	programme euros HT 2019 8 775 604 € 3 270 960 € 2 966 403 €	31/12/2018 7 032 739 € 2 453 220 €	1 742 865 € 817 740 €
Subventions Subvention Agence Eau Subvention Département du Var	euros HT 2018 8 666 831 € 3 270 960 € 2 852 504 €	programme euros HT 2019 8 775 604 € 3 270 960 € 2 966 403 € 1 038 241 €	31/12/2018 7 032 739 € 2 453 220 € 2 399 818 €	1 742 865 € 817 740 € 566 585 €
Subventions Subvention Agence Eau Subvention Département du Var Subvention Région PACA	euros HT 2018 8 666 831 € 3 270 960 € 2 852 504 € 1 043 367 €	programme euros HT 2019 8 775 604 € 3 270 960 € 2 966 403 € 1 038 241 € 1 500 000 €	31/12/2018 7 032 739 € 2 453 220 € 2 399 818 € 679 701 €	1 742 865 € 817 740 € 566 585 € 358 540 €
Subventions Subvention Agence Eau Subvention Département du Var Subvention Région PACA Participation Sainte-Maxime	euros HT 2018 8 666 831 € 3 270 960 € 2 852 504 € 1 043 367 € 1 500 000 €	programme euros HT 2019 8 775 604 € 3 270 960 € 2 966 403 € 1 038 241 € 1 500 000 € 4 000 000 €	31/12/2018 7 032 739 € 2 453 220 € 2 399 818 € 679 701 € 1 500 000 €	1 742 865 € 817 740 € 566 585 € 358 540 € 0 €
Subventions Subvention Agence Eau Subvention Département du Var Subvention Région PACA Participation Sainte-Maxime Emprunts	euros HT 2018 8 666 831 € 3 270 960 € 2 852 504 € 1 043 367 € 1 500 000 € 4 000 000 €	programme euros HT 2019 8 775 604 € 3 270 960 € 2 966 403 € 1 038 241 € 1 500 000 € 4 000 000 € 4 000 000 €	31/12/2018 7 032 739 € 2 453 220 € 2 399 818 € 679 701 € 1 500 000 € 4 000 000 €	1 742 865 € 817 740 € 566 585 € 358 540 € 0 €

DE DÉCIDER que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits au budget annexe du service de l'eau potable affermé (n°10304) pour l'exercice 2019 suivant l'échéancier prévisionnel ci-dessus, susceptible de varier compte tenu des aléas pouvant intervenir sur le projet.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-30

OBJET: Modification n° 2 de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2017-01

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER, compte tenu des données connues à ce jour, la révision n°2 ci-dessous de l'autorisation de programme et crédits de paiements n°2017-01 du projet de travaux de « renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte-Maxime - phase n°2 – liaison Basse Suane / réservoir du Noyer – partie n°2 ;

Alimentation SIDECM & Sainte Maxime - Phase n°2 (2017-2020) APCP n°2017-01 Liaison BasseSuane Noyer - Troncon n°2	Chapitre M49	Compte M49	Autorisation de programme euros HT	Révision Autorisation de programme euros	Cumul mandaté au 31/12/2018	Crédits o	de paiement eur	os HT
Elaison Basseodalle Noyel - Holiçon II 2			eurosiii	HT	euros HT	2019	2020	2021
Etudes	20	2031	100 000,00	100 000,00		100 000,00		0,00
Insertions	20	2033	3 000,00	5 000,00		5 000,00		0,00
Foncier - servitudes	20	2088	29 999,30	30 000,00		30 000,00		0,00
Avance forfaitaire frais d'études	23	237		5 000,00		5 000,00		0,00
Avance forfaitaire sur marchés de travaux	23	238		184 000,00			184 000,00	0,00
Travaux	23	2315	3 922 000,70	3 761 620,20	23 862,34	91 757,86	1 306 000,00	2 340 000,00
Total emplois			4 055 000,00	4 085 620,20	23 862,34	231 757,86	1 490 000,00	2 340 000,00
Recettes	Chapitre M49	Compte M49	Autorisation de programme euros HT	Révision Autorisation de programme euros HT	Cumul mandaté au 31/12/2018	2019	2020	2021
Subventions			382 375,00	285 993,00	0,00	0,00	0,00	285 993,00
Subvention Région PACA	13	1312	382 375,00	285 993,00	0,00	0,00	0,00	285 993,00
Autofinancement			3 672 625,00	3 799 627,20	23 862,34	231 757,86	1 490 000,00	2 054 007,00
Total recettes			4 055 000,00	4 085 620,20	23 862,34	231 757,86	1 490 000,00	2 340 000,00

DE DÉCIDER que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget annexe du service de l'eau potable affermé (n°10304) pour l'exercice 2019 et les exercices suivants selon l'échéancier prévisionnel cidessus, susceptible de varier compte tenu des aléas pouvant intervenir sur le projet.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-31

OBJET: Modification n° 2 de l'autorisation de programme et crédits de paiement n° 2017-02

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER, compte tenu des données connues à ce jour, la révision n° 2 ci-dessous de l'autorisation de programme et crédits de paiements n° 2017-02 du projet de travaux de renforcement de l'alimentation en eau potable du SIDECM et de Sainte Maxime- phase n°3 – Renforcement de l'alimentation du Plan de la Tour - Finalisation de la liaison Camp Ferrat-Plan de la Tour :

Alimentation SIDECM & Sainte Maxime - Phase n° 3 (2017-2019) APCP n°2017-02 Renforcement AEP Plan de la Tour - Liaison camp-	Chapitre M49	Compte M49	Autorisation de programme euros HT	Révision Autorisation de programme euros	Cumul mandaté au 31/12/2018	Crédits o	de paiement eur	os HT
Ferrat/Plan Tour			euros mi	HT	euros HT	2019	2020	2021
Etudes	20	2031		63 000 €		63 000 €	0€	
Insertions	20	2033		5 000 €			5 000 €	
Foncier - servitudes	20	2088						
Avance forfaitaire frais d'études	23	237						
Avance forfaitaire sur marchés de travaux	23	238		58 000 €			58 000 €	
Travaux	23	2315	1 286 200 €	1 169 490 €		63 490 €	201 000 €	905 000 €
Total emplois			1 286 200 €	1 295 490 €	0€	126 490 €	264 000 €	905 000€
Recettes	Chapitre M49	Compte M49	Montant	Révision Autorisation de programme euros	Cumul mandaté au 31/12/2018	2019	2020	2021
Subventions			116 565 €	90 684 €	0€	0€	0€	90 684€
Subvention Région PACA	13	1312	116 565 €	90 684 €	0€	0€	0€	90 684,00
Autofinancement			1 169 635 €	1 204 806 €	0€	126 490 €	264 000 €	814 316,00
Total recettes			1 286 200 €	1 295 490 €	0€	126 490 €	264 000 €	905 000,00

DE DÉCIDER que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget annexe du service de l'eau potable affermé (n°10304) pour l'exercice 2019 et les exercices suivants selon l'échéancier prévisionnel cidessus, susceptible de varier compte tenu des aléas pouvant intervenir sur le projet.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-32

OBJET: Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ARRETER les opérations du budget annexe de la Régie de l'eau potable n°10303 effectuées au cours de la gestion de l'exercice 2018, à savoir :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	227 663,87	1 319 058,87	1 546 722,74
Dépenses	147 483,96	670 043,48	817 527,44
Résultat d'exécution de l'exercice 2018			
Excédent	80 179,91	649 015,39	729 195,30
Déficit			
Reprise des résultats antérieurs			
Excédent	0,00	0,00	0,00
Déficit			
Résultats de clôture de l'exercice 2018			
Excédent	80 179,91	649 015,39	729 195,30
Déficit			

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé par la trésorière principale de Grimaud pour le budget annexe de la Régie de l'eau potable n°10303 au titre de l'exercice 2018, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-33

OBJET: Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe n°10303 de la Régie de l'eau potable ainsi que ses annexes.

Article 3:

D'ARRÊTER les résultats définitifs du compte administratif précité qui s'établissement comme suit :

	LIBELLES	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
	Prévisions budgétaires	513 373,23	1 346 165,14	1 859 538,37
	Réalisations	227 663,87	1 319 058,87	1 546 722,74
RECETTES	Titres émis	227 663,87	939 331,36	1 166 995,23
	Rattachements		379 <i>7</i> 27,51	379 727,51
	Restes à réaliser	58 750,00	14 308,23	73 058,23
	Autorisations budgétaires	419 884,13	1 346 165,14	1 766 049,27
	Réalisations	147 483,96	670 043,48	817 527,44
DEPENSES	Mandats émis	147 483,96	543 956,51	691 440,47
	Rattachements		126 086,97	126 086,97
	Restes à réaliser	104 223,17	0,00	104 223,17
RESULTAT EXECUTION	Excédent	80 179,91	649 015,39	729 195,30
2018	Déficit			
Solde des	Excédent		14 308,23	
restes à réaliser 2018	Déficit	-45 473,17		-31 164,94
REPRISE	Excédent	0,00	0,00	0,00
RESULTATS ANTERIEURS	Déficit			
RESULTAT	Excédent	80 179,91	649 015,39	729 195,30
CLÔTURE 2018	Déficit			
RESULTAT 2018 CUMULE	Excédent	34 706,74	663 323,62	698 030,36
(2)	Déficit			
Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat à la clôture
Investissement	0,00		80 179,91	80 179,91
Fonctionnement	0,00	0,00	649 015,39	649 015,39
TOTAL	0,00	0,00	729 195,30	729 195,30

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-34

OBJET : Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER la reprise définitive et l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe n°10303 de la Régie de l'eau potable de la façon suivante :

- En section d'investissement, compte 1064, « autres réserves », pour un montant de 0.00 euros, compte tenu qu'il n'a pas été enregistré de cession d'éléments d'actif opérée par le service pendant l'exercice 2018;
- En section d'investissement, compte 1068, « autres réserves » pour un montant de 100 000,00 euros au titre des dépenses nouvelles liées aux futurs programmes de travaux;
- En section d'exploitation ligne budgétaire R 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 549 015,39 euros.

Synthèse de la reprise et affectation des résultats	Montant	Imputation comptable
Report excédent du solde d'investissement	80 179,91 €	R001
Résultat d'exploitation à affecter	649 015,39 €	
	549 015,39 €	R002
Affectation du résultat de clôture d'exploitation	0,00€	1064
	100 000,00 €	1068

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-35

OBJET : Budget annexe «Régie du service de l'eau potable» - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article unique:

D'ADOPTER le budget primitif du budget annexe (n°10303) de la Régie de l'eau potable pour l'année 2019, au niveau du chapitre, pour les montants ci-dessous :

Budget primitif 2019	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	1 102 723,62 €	1 102 723,62 €
Section d'investissement	571 733,17 €	698 665,53 €
TOTAL GENERAL	1 674 456,79 €	1 801 389,15 €

OBJET: Budget annexe SPANC - Compte de gestion 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ARRETER les opérations du budget annexe du SPANC n°10301 effectuées au cours de la gestion de l'exercice 2018 à savoir :

LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes	0,00	86 725,00	86 725,00
Dépenses	0,00	69 586,78	69 586,78
Résultat d'exécution de l'exercice 2018			
Excédent	0,00	17 138,22	17 138,22
Déficit			
Reprise des résultats antérieurs			
Excédent	0,00	1 804,96	1 804,96
Déficit			
Résultats de clôture de l'exercice 2018			
Excédent	0,00	18 943,18	18 943,18
Déficit			

Article 3:

DE DÉCLARER que le compte de gestion dressé par la trésorière principale de Grimaud pour le budget annexe du SPANC n°10301 au titre de l'exercice 2018, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-37

OBJET: Budget annexe SPANC - Compte administratif 2018

Le Conseil communautaire,

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget annexe n°10301 du service public de l'assainissement non collectif ainsi que ses annexes.

<u>Article 3 :</u>
D'ARRETER les résultats définitifs du compte administratif précité qui s'établissent comme suit :

	LIBELLES	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
'		iii v Lo i i co Liii Livi	LAI LOTTATION	TOTAL GOMGLE
	Prévisions budgétaires	0,00	80 450,00	80 450,00
	Réalisations	0,00	86 725,00	86 725,00
RECETTES	Titres émis	0,00	81 025,00	
	Rattachements		5 700,00	5 700,00
	Restes à réaliser	0,00	500,00	500,00
	Autorisations budgétaires	0,00	80 450,00	80 450,00
DEDE: 1050	Réalisations	0,00	69 586,78	69 586,78
DEPENSES	Mandats émis	0,00	69 401,02	69 401,02
	Rattachements		185,76	185,76
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RESULTAT EXECUTION	Excédent	0,00	17 138,22	17 138,22
2018	Déficit			
Solde des restes à	Excédent	0,00	500,00	500,00
réaliser 2018	Déficit			
REPRISE	Excédent	0,00	1 804,96	1 804,96
RESULTATS ANTERIEURS	Déficit			
RESULTAT	Excédent	0,00	18 943,18	18 943,18
CLÔTURE 2018	Déficit			
RESULTAT 2018	Excédent	0,00	19 443,18	19 443,18
CUMULE (2)	Déficit			
Sections	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat à la clôture
Investissement	0,00		0,00	0,00
Fonctionnement	1 804,96	0,00	17 138,22	18 943,18
TOTAL	1 804,96	0,00	17 138,22	18 943,18

OBJET: Budget annexe SPANC - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER la reprise définitive et l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe n°10301 du service de l'assainissement non collectif de la façon suivante :

- En section d'investissement, compte 1064, « autres réserves », pour un montant de 0.00 euros, compte tenu qu'il n'a pas été enregistré de cession d'éléments d'actif opérée par le service pendant l'exercice 2018;
- En section d'investissement, compte 1068, « autres réserves » pour un montant de 120,00 euros au titre des dépenses nouvelles d'équipement du service ;
- En section d'exploitation ligne budgétaire R 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 18 823,18 euros.

Synthèse de la reprise et affectation des résultats	Montant	Imputation comptable
Report excédent du solde d'investissement	0,00€	R001
Résultat d'exploitation à affecter	18 943,18 €	
	18 823,18 €	R002
Affectation du résultat de clôture d'exploitatio	0,00€	1064
	120,00€	1068

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-39

OBJET: Budget annexe SPANC - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil communautaire,

Article unique:

D'ADOPTER le budget primitif du budget annexe (n°10301) du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2019, au niveau du chapitre, pour les montants ci-dessous :

Budget primitif 2019	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	58 053,18 €	58 053,18 €
Section d'investissement	2 120 €	2 120 €
TOTAL GENERAL	60 173,18 €	60 173,18 €

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-40

OBJET: Avenant n°5 au contrat d'affermage de Sainte-Maxime

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER l'avenant n°5 au contrat d'affermage n°T2330.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-41

OBJET : Indemnisation des propriétaires et des exploitants agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'aménagement de La Garde

Le Conseil communautaire,

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER le versement des indemnités qui figurent en annexe n°1 dans la limite maximale de 50 000 €.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document administratif à venir, et en particulier les conventions d'indemnisation aux propriétaires et aux exploitants.

Article 4:

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2019 et 2020 au chapitre l'article 21 article 2111.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-42

OBJET: Démarches administratives d'autorisation au titre du Code de l'environnement, d'occupation temporaire de terrains privés et d'expropriation pour cause d'utilité publique dans le cadre de la première phase du programme d'aménagement du Préconil

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'AUTORISER Monsieur le Président à produire, signer et déposer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du schéma d'aménagement du Préconil tel que prévu au PAPI Complet du Golfe de Saint-Tropez, notamment ceux qui concernent :

- les demandes d'occupation temporaires.
- la procédure d'information et concertation publique préalable au dépôt du DAE rendu nécessaire par l'article L.103-1 du code de l'urbanisme,
- la constitution et la bonne recevabilité du dossier d'Autorisation Environnementale,
- l'enquête publique requise dans le cadre de la procédure d'Autorisation Environnementale.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var la mise en œuvre des procédures de Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'expropriation pour cause d'utilité publique, emportant si nécessaire mise en compatibilité des PLU de Plan-de-la-Tour et de Sainte-Maxime, d'instauration de servitudes d'utilité publique ainsi que l'ouverture d'enquêtes d'Utilité Publique et parcellaire.

Article 4:

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Var l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique, l'arrêté de Cessibilité, les servitudes d'utilité publiques, l'arrêté d'Autorisation Environnementale et la Déclaration d'Intérêt Général, au profit de la CCGST, ainsi que la saisine du juge de l'expropriation pour obtention de l'ordonnance d'expropriation et la fixation judiciaire des indemnités en vue de permettre l'acquisition par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagements précités.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-43

OBJET : Seconde phase 2019-2020 du Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du golfe de Saint-Tropez

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER le contenu de la seconde phase du Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez (2019-2020).

Article 3:

DE POURSUIVRE le portage de la démarche Contrat de rivière, la coordination technique et financière de la mise en œuvre du programme d'action, le suivi de l'avancement des actions en vue du bilan final ainsi que les réflexions sur l'opportunité d'un futur Contrat de baie.

Article 4:

DE S'ENGAGER à réaliser les actions du Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes, sous réserve :

- 1. De la faisabilité technique des opérations,
- 2. De la capacité financière de la structure et du respect des engagements des partenaires financiers.

Article 5:

D'AUTORISER Monsieur le Président à déposer le dossier de la seconde phase du Contrat de rivière auprès des partenaires financiers suivants : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Région Sud et Conseil départemental du Var.

Article 6:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération, notamment le document contractuel de la seconde phase du Contrat de rivière de la Giscle et des fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez.

OBJET: Attribution d'une subvention à l'Association des parents d'élèves du Conservatoire (APEC) pour l'année 2019

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'AUTORISER l'attribution d'une subvention de 4000 € à l'association des parents d'élèves du conservatoire (APEC) pour l'année 2019.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4:

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2019 au chapitre 65 article 6574.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-45

OBJET : Rémunération de la Société publique locale du Golfe de Saint-Tropez Tourisme au titre de l'exercice 2019 pour les missions confiées par la Communauté de communes

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ATTRIBUER 907 000 € à la SPL « Golfe de Saint-Tropez Tourisme » pour l'année 2019.

Article 3:

DE VERSER le solde en trois fois, soit 681 000 € au total.

Article 4:

D'IMPUTER les crédits correspondants au budget principal de l'exercice 2019 en recettes au chapitre 011, article 611.

Article 5:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-46

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de communes : précisions sur la compétence facultative «Itinéraires de randonnées»

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

DE VALIDER, conformément à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, la modification des statuts de la Communauté de communes afin de préciser la compétence facultative « Itinéraires de randonnées ».

Article 3:

D'APPROUVER en conséquence les statuts de la Communauté de communes modifiés et joints à la présente délibération.

Article 4:

D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et notamment notifier la présente délibération, ainsi que les statuts joints, aux communes membres de la Communauté de communes et à saisir ensuite Monsieur le Préfet du Var afin qu'il prononce, par arrêté, l'extension des compétences et approuve les statuts modifiés de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.

OBJET : Adoption des tarifs des visites guidées pour le service tourisme

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ADOPTER les tarifs des visites guidées, ci-après

Noms visites	Durées	Tarifs individuels	Tarifs familles
Balade champêtre	2h00	2€	5€
Balade contée	1h00	Gratuit	Gratuit
Manufacture tapis de Cogolin	1h00	Gratuit	Gratuit
Fabrique des Anches de Cogolin	1h00	Gratuit	Gratuit

Visites Groupes Package				
Noms visites	Durées	Taille groupe	Tarifs 1 : lundi au vendredi, gratuit -10 ans	Tarifs 2 : samedis, dimanches, jours fériés
Balade champêtre	2h00	5 à 20 pers.	5€	10€
Balade contée	1h30	20 à 50 pers.	5€	10 €
Journée gourmande*	Journée	5 à 20 pers.	18 €	-
Escapade au cœur du patrimoine	Matin ou après-midi	5 à 20 pers.	18€	-
Journée découverte*	Journée	20 à 50 pers.	15 €	-
Escapade découverte	Matin ou après-midi	20 à 50 pers.	15€	-

^{*}restaurant réglé directement par le client auprès du prestataire.

Article 3:

D'IMPUTER les crédits correspondants en recettes au budget annexe «office de tourisme communautaire » 2019 et suivants au chapitre 70, article 70688.

Article 4:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-48

OBJET: Adoption du tarif pour la vente de disques de stationnement

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ADOPTER le tarif de 2 € (deux euros) l'unité de disque de stationnement

Article 3:

D'IMPUTER les crédits correspondants en recettes au budget annexe « office de tourisme communautaire » 2019 et suivants au chapitre 70, article 7088.

Article 4:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-49

OBJET : Participation financière 2019 à la Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ATTRIBUER 200 039 € à la Mission locale du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures pour l'année 2019.

Article 3:

DE VERSER le solde au troisième trimestre 2019, soit 100 039 €.

Article 4:

D'IMPUTER les crédits correspondants au budget principal de l'exercice 2019, en dépenses au chapitre 65, article 6558.

Article 5:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-50

OBJET: Adhésion à l'association Initiative Var

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'APPROUVER les statuts de l'association Initiative Var.

Article 3:

D'ADHÉRER pour un montant de 14 397 € (0.25 €/habitant sur la base de 57 591 habitants) au titre de l'année 2019.

Article 4:

DE DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de communes, pour siéger dans les instances de l'association, à savoir :

- M. Alain Benedetto, en qualité de membre titulaire ;
- M. Marc Etienne Lansade, en qualité de membre suppléant.

Article 5:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 6:

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2019 chapitre 011 article 6281.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-51

OBJET : Participation financière de la Communauté de communes à l'opération de prévention de chutes de blocs sur la commune du Rayol Canadel sur Mer

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ACCORDER une aide financière de 200 000 € pour l'opération à la commune du Rayol Canadel sur Mer.

Cette aide sera versée de la manière suivante : 80 % à l'ordre de service et 20 % à la réception des travaux sur production d'un rapport définitif.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4:

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal de l'exercice 2019 au chapitre 204 article 204 1412.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-52

OBJET : Modification des représentants de la Communauté de communes à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (AUDAT.VAR)

Le Conseil communautaire,

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

DE DÉSIGNER comme représentants de la Communauté de communes à l'assemblée générale de l'AUDAT.VAR les conseillers communautaires suivants :

- Florence LANLIARD
- Jean-Maurice ZORZI
- Céline GARNIER

Article 3:

DE DÉSIGNER parmi ces représentants le conseiller communautaire qui siègera au conseil d'administration de l'AUDAT.VAR, à savoir :

Florence LANLIARD

Article 4:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-53

OBJET : Demande de subvention pour le développement de la production/consommation d'électricité photovoltaïque dans la zone d'activité économique de Saint-Maur à Cogolin

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

DE SOLLICITER une subvention de 80 % à la Région SUD pour le financement du projet de développement du photovoltaïque sur la zone d'activité économique Saint Maur à Cogolin.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financières relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4:

D'IMPUTER les crédits correspondants au budget principal 2019 :

- en fonctionnement, en dépenses au chapitre 011 article 617 et en recettes, au chapitre 74, article 7472 ;
- en investissement, en dépenses au chapitre 20 article 2031 et en recettes, au chapitre 13 article 1312.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n° 2019/04/03-54

OBJET: Bilan 2018 du schéma de mutualisation

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après communication du rapport,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur l'état d'avancement du schéma de mutualisation pour l'année 2018.

Résultat du vote : délibération sans vote.

Délibération n° 2019/04/03-55

OBJET: Actualisation du guide de la mutualisation

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2:

D'ADOPTER le guide de la mutualisation actualisé.

Article 3:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil communautaire,

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER la proposition du président de créer un emploi non permanent à temps non complet de chargé de mission frelons asiatiques à raison de 4 heures hebdomadaires (4/35^e) pour une durée

de 8 mois.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient, à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Article 2:

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

Budget Communauté de communes

Création de poste		Observation
Attaché temps non complet 4/35 (Accroissement temporaire)	+1	Poste « chargé de mission frelons asiatiques »

Article 3:

D'IMPUTER les crédits correspondants en dépenses au budget principal 2019 au chapitre 012.

Article 4:

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

La séance est levée à 16h10.

Signé: Vincent MORISSE, Président